



Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 7 JUIL. 2020

ID : 031-213105612-20200707-D2020_12_1-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'UNION

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE **PRÉALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire que nous avons connu depuis le 15 mars 2020. Cette période s'est traduite pour notre commune par un investissement sans faille des élus, bénévoles, associations et de ses services, afin d'assurer la continuité des services publics et de répondre, notamment, aux sollicitations de nos concitoyens, du secteur médical et des services de l'Etat.

Le CCAS est resté particulièrement actif durant cette période afin de venir en aide aux plus fragiles et aux plus démunis. Ainsi, le dispositif de visite « Plus Jamais Seul » s'est poursuivi par des contacts téléphoniques, les personnes inscrites sur le registre « Canicule-Froid-Crise » ont été contactées régulièrement, un réseau de bénévoles a été mis en œuvre pour livrer des courses à domicile ou rendre divers autres services, environ 1000 masques, confectionnés par des bénévoles, ont été remis aux plus fragiles avant la distribution à l'ensemble de la population. Par ailleurs, nos agents sont restés en contact avec les familles ayant besoin d'aides et notamment pour ce qui concerne les aides financières. Une permanence téléphonique a également été assurée par les directions des services pour répondre 7j/7 aux sollicitations diverses.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales et établissements publics (dont les CCAS), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Conformément à la loi du 23 mars 2020 et aux ordonnances des 25 mars et 1^{er} avril 2020, M. le Président propose au Conseil d'Administration de regrouper le débat d'orientation budgétaire, l'adoption des compte de gestion et compte administratif et le budget primitif 2020 au sein de la même séance, ce 2 juillet 2020, dans l'ordre ci-dessus.

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique du Conseil d'Administration.

L'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le RDB doit contenir les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
2. Les engagements pluriannuels envisagés.
3. La structure et la gestion de la dette
4. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs à savoir l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le budget du CCAS de L'Union n'étant pas concerné par les points 2, 3 et 4, ce rapport s'articulera autour des questions suivantes :

1. Les principaux enseignements de l'année 2019 pour notre CCAS
2. L'équilibre de notre section de fonctionnement pour 2020
3. La section d'investissement pour 2020

I - Les principaux enseignements de l'année 2019 pour le CCAS de la Commune de L'Union

Le compte administratif du CCAS se caractérise par un excédent de clôture de près de 38 000 €.

A/ La section de fonctionnement :

1. Les recettes : 43 700 €

Les recettes de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de la subvention de la commune, des produits des concessions funéraires, en diminution en 2019 (4 000 € environ contre 6 500 € en 2018), du remboursement des frais de séjour par les participants. Elles sont en diminution par rapport à l'année 2018 (53 000 €) du fait de l'absence d'autres subventions que celle de la commune et de l'imputation du montant des remboursements des prêts sur la section investissement.

2. Les dépenses : 51 500 €

Conformément aux nouvelles obligations des collectivités Territoriales, vous trouverez ci-dessous l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

CA 2018 : 44 000 €

BP 2019 : 94 400 €

CA 2019 : 51 500 €

BP 2020 : 108 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre grâce aux recettes, à la reprise de l'excédent de fonctionnement et à la subvention versée par la commune de 21 000 €.

Les charges à caractère général (011) sont composées des diverses dépenses d'ordre administratif mais également des frais des séjours (séniors et enfants), de transport, des adhésions et des frais divers. Elles sont en augmentation par rapport à 2018 (+ 3 500 € environ). Cette augmentation est liée, pour l'essentiel, à un plus grand nombre de participants au séjour séniors.

Les autres charges de gestion courante (65), comprenant les aides financières, dont la participation du CCAS pour les pass'enfants et les subventions aux associations sont également en augmentation. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de pass'enfants utilisés en 2019 mais également par l'augmentation du montant de la participation du CCAS qui est passée de 50 € par enfant en 2018 à 75 € en 2019.

Vous trouverez ci-dessous le coût de chacune des opérations réalisées en 2019 :

- Séjour séniors + transport : 18 905,00 €
- Séjour enfant + transport : 1 980,00 €
- Pass'enfants : 4 735,00 € (650,00 € en 2018)
- Octobre Rose : 586,00 €
- FLE : 300,00 €

Français Langue Etrangère

En 2019, 25 dossiers de demandes d'aides financières ont été déposés. 23 ont été traités positivement pour un montant total d'aides de 8 180,47 € dont 500 € accordés sous forme de prêts. (34 dossiers ont été validés en 2018, 38 en 2017, 43 en 2016).

La subvention d'équilibre 2019 d'un montant de 1 291,50 € pour la Halte Répit sera prélevée sur le budget 2020.

Déficit global de clôture :

L'excédent de fonctionnement reporté qui s'élevait à 44 484,85 € en 2018 sera diminué de 7 782 €, pour un excédent de fonctionnement de 36 702 € en 2019. Le déficit sur la section de fonctionnement s'explique notamment par l'augmentation des dépenses liées aux nombres croissants de pass enfants et à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au cinéma le Lumière, mais également par une diminution des recettes relatives aux remboursements des prêts désormais affectés en section d'investissement.

B/ La section d'investissement

L'acquisition d'un logiciel de gestion pour le CCAS n'a pas été réalisée en 2019 et sera reportée en 2020.

Le montant des dépenses concerne les prêts versés pour un montant de 500 € pour l'année 2019 et s'équilibre en recettes par le remboursement de prêt.

Excédent global de clôture d'investissement :

L'excédent de clôture qui s'élevait à 762.20 € en 2018, avant affectation des résultats, est augmenté d'environ 760 €, soit un excédent global de clôture en 2019 de plus de 1 520 €.

II - L'équilibre de la section de fonctionnement pour 2020

Le budget 2020 devrait s'équilibrer à hauteur de 108 000 € environ.

Il sera impacté par la crise sanitaire car certaines opérations n'ont pu être menées cette année, à savoir le séjour enfants maternelle initialement programmé pour les vacances d'avril 2020, le séjour enfants élémentaires prévu pour l'été et le séjour seniors qui devait avoir lieu en juin 2020. Toutefois, un séjour senior est inscrit au budget pour un départ prévu fin septembre/début octobre, si les conditions sanitaires le permettent. D'autre part, afin de venir en aide aux familles les plus fragiles, deux sorties familles seront proposées d'ici la fin de l'année 2020.

Le Sport sur Ordonnance (SSO) est également impacté par la crise sanitaire puisque les associations ont arrêté leurs activités durant le confinement. D'autre part, la fermeture de la piscine durant les travaux a entraîné l'arrêt des séances d'aquagym. Par ailleurs, de nombreux éducateurs sportifs qui avaient bénéficié de la formation Efformip et qui pouvaient assurer l'encadrement des personnes accueillies dans le cadre du SSO ont quitté leur club. Un budget formation de 3 000 € est donc inscrit au budget pour que les éducateurs sportifs des associations partenaires puissent accueillir les patients orientés par leur médecin traitant.

Deux nouvelles opérations sont prévues pour cette fin d'année 2020, l'organisation d'Octobre Rose sur la Commune de L'Union, pour un budget prévisionnel global de 4 350 € et la programmation d'une demi-journée pour l'égalité Filles-Garçons pour un montant d'environ 1 250 €.

Les frais de fonctionnement sont également augmentés dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel de gestion du CCAS, pour un coût annuel évalué à 2 200 € environ (frais d'hébergement et de maintenance).

Dans les charges à caractère général sont intégrés les frais liés à la participation du CCAS à l'opération « Brioches », ainsi que les frais d'adhésion à Imhoweb (accès au fichier des demandeurs de logements sociaux) qui viennent s'ajouter aux frais d'adhésion à l'UNCCAS. Une somme forfaitaire sera également reportée au BP 2019 pour l'organisation de manifestations diverses.

Les charges à caractère général (011) seront donc en augmentation en 2020 du fait des frais liés au logiciel, des formations Efformip et des deux opérations prévues en octobre et novembre 2020.

Les autres charges de gestion courante (65) sont en augmentation en 2020. Au vu du nombre de pass'enfants utilisés en 2019 et du nombre d'enfants concernés par le pass en 2020, le

montant de la participation affecté à ces aides est augmenté en 2020, passant de 5 150 à 11 175 €. Le montant des secours est en augmentation de 6 000 € environ. Cette augmentation est destinée à faire face aux difficultés financières que pourraient rencontrer des familles suite à la crise sanitaire.

Le partenariat avec l'ANCV pour l'organisation des séjours seniors se poursuit avec l'organisation d'un voyage en septembre-octobre 2020.

Un crédit est reconduit au budget pour couvrir les frais d'indemnités kilométriques des bénévoles « Plus jamais seul ».

La subvention d'équilibre de la Halte Répit qui s'élève à 1 291,50 € pour l'année 2019 sera versée en 2020.

Les autres subventions aux associations seront reconduites à l'identique pour 2020, à l'exception des associations « Donner pour un sourire » et « Terre Solidaire » qui n'ont pas souhaité de subvention pour cette année. Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est proposée en 2020 pour le Secours Populaire qui a mené des actions complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Pour les recettes de fonctionnement, outre la subvention de 21 000 € versée par la commune, une subvention exceptionnelle de 23 000 € sera également versée par la commune. Cette subvention est destinée à faire face aux demandes d'aides qui pourraient survenir suite à la crise sanitaire liée au COVID-19 et aux conséquences qui pourraient en découler, notamment dans le cadre de diminution de revenus ponctuel ou de perte d'emploi.

Ainsi en résumé :

Section de fonctionnement :

Pour l'essentiel, les dépenses sont évaluées à :	108 702 €
- <u>Charges à caractère général dont :</u>	44 172 €
• Séjours Séniors et transport	22 000 €
• Sorties familles et transport :	6 000 €
• Divers frais (missions, catalogues, flyers)	500 €
• Divers manifestations :	500 €
• Frais d'adhésion :	910 €
• ½ journée égalité Filles-Garçons :	1 750 €
• Octobre Rose :	4 358 €
• Plus jamais seul :	800 €
• Sport sur Ordonnance :	4 000 €
• Français Langue Etrangère, fournitures administratives :	500 €
• Contrat de maintenance et abonnement Arpège :	2 354 €
• Brioches Agapei :	500 €

- <u>Autres charges de gestion courante dont :</u>	49 555 €
• Secours d'urgence et aides alimentaires	26 789 €
• Pass'enfants :	11 175 €
• Subventions aux associations :	10 300 €
• Dont subvention exceptionnelle Secours Populaire :	1 000 €
• Subvention d'équilibre Halte Répit 2019 :	1 291 €
- <u>Divers : (charges exceptionnelles et dépenses imprévues) :</u>	<u>3 000 €</u>
- <u>Virement section d'investissement :</u>	<u>11 975 €</u>
 Les recettes sont estimées comme suit :	 108 702 €
- <u>Produits des concessions funéraires :</u>	<u>4 000 €</u>
- <u>Remboursement séjours :</u>	<u>24 000 €</u>
- <u>Dotations et participations dont :</u>	<u>44 000 €</u>
• Participation de la commune :	44 000 €
- <u>Excédent reporté (après affectation résultat) :</u>	<u>36 702 €</u>

III. Section d'investissement :

Dépenses :

- Il est prévu de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le CCAS, pour un montant approximatif global de 13 000 €.
- 6 000 € seront inscrits pour les aides accordées sous forme de prêt.